

**Texte d'une pétition déposée par M^{me} Ginette Bessette
relativement au Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
sanitaire de Sainte-Sophie**

(446 signatures)

NON!

NON!

ET

NON !!

**à l'agrandissement du site
d'enfouissement de déchets
à Ste-Sophie.**

**Prenons soin de notre
environnement
qui est menacé.**



**Participez aux
audiences publiques
www.bape.gouv.qc.ca
tél. 1-800-463-4732**

Père Noël, amène nous des jouets, pas des vidanges!

DIX BONNES RAISONS DE NE PAS AGRANDIR LE DÉPOTOIR DE STE-SOPHIE

1. L'enfouissement est une méthode de gestion des matières résiduelles désuète et irresponsable et qui ne doit être considérée qu'en dernier lieu;
2. Il existe des méthodes alternatives ayant un impact environnemental moindre;
3. La technique du bio-réacteur est nouvelle, non éprouvée et loin de faire l'unanimité chez les experts;
4. Au niveau géologique le site est loin d'être idéal, étant situé en amont de la réserve d'eau potable d'un bassin de population d'au moins 15 000 personnes;
5. Le site actuel est gravement contaminé. Il a été choisi de façon aléatoire au milieu d'une zone agricole il y a 40 ans;
6. Les préjudices causés à la population locale sont énormes (émissions de biogaz, bruits, trafic lourd etc);
7. La création de nouveaux emplois est nulle;
8. L'implantation des mégadépotoirs, en écartant la prise en charge régionale de déchets, constitue une injustice pour la population locale, appelée à recevoir jusqu'à 20% des déchets du Québec, soit 1 000 000 de tonnes par année. (Cette approche a aussi pour effet de déresponsabiliser les régions où sont produit ces déchets);
9. On laisserait un héritage regrettable aux générations futures;
10. Face aux conséquences à long terme du projet, le principe de précaution nous oblige moralement à ne pas prendre inutilement des risques environnementaux et sanitaires;

ENQUÊTE ET AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE

(Bureau d'Audiences Publiques en Environnement) sur le projet d'agrandissement du L.E.S. (lieu d'enfouissement sanitaire) de Ste-Sophie

Dans la première partie, du 2 au 5 décembre, le promoteur a présenté son projet et les citoyens et les organismes ont communiqué à la commission des questions à propos du projet. La commission se chargera de trouver les réponses. La documentation déposée et les comptes rendus des premières journées sont sur le site du BAPE (www.bape.gouv.qc.ca)

2^{ème} partie des Audiences: Présentations des mémoires et écoute de l'opinion du public (à partir du 13 janvier 2004)

Tout citoyen ou organisme peut faire part de son opinion à propos du projet (inquiétudes pour la santé, effets sur la qualité de vie etc.) jusqu'à la fin des audiences (semaine du 13 janvier 2004) en faisant une déclaration ou en présentant un mémoire, ou en envoyant une lettre, un fax ou un courriel au BAPE.

Cependant il est important de noter que si vous voulez présenter votre mémoire ou faire votre intervention en personne, ou si vous voulez vous assurer que votre document soit lu durant les audiences, vous devez vous enregistrer et déposer votre mémoire avant le 8 janvier, en téléphonant au BAPE 1-800-463-4732 afin de vous réserver du temps de tribune. Pas besoin d'être un spécialiste, même les enfants peuvent intervenir, ou amener un dessin. Visitez le site: www.bape.gouv.qc.ca où vous trouverez la documentation déposée ainsi que les comptes rendus des premières sessions.

PARTICIPEZ !

